

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 13 novembre 2017 à 20h, sous la présidence de M. Marc Dubeau, Maire.

Sont présents:

- M. Marc Dubeau, Maire**
- M. Bruno Guilbault, Conseiller**
- Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère**
- M. Mario Godbout, Conseiller**
- M. Lawrence Cassista, Conseiller**
- Mme Lucie Racine, Conseillère**
- M. Luc Bergeron, Conseiller**

Secrétaire d'assemblée : **Mme Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière**

PUBLIC : **6**

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1.** Comptes.
 - 4.2.** Liste des immeubles pour taxes impayées et mandat à la MRC de La Côte-de-Beaupré.
 - 4.3.** OMH-Budget révisé.
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1.** Déclarations des intérêts pécuniaires-élus municipaux.
 - 5.2.** Calendrier des assemblées municipales 2018.
 - 5.3.** Nomination des pro-maires 2018.
 - 5.4.** Nomination des représentants municipaux 2018.
 - 5.5.** Rogers Communications inc.-amendement au bail.
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1.** Réfection du chemin du Cap-Tourmente-Mandat pour effectuer les relevés topographiques.
 - 6.2.** Bris de la route des Carrières-Mandat d'accompagnement.
- 7. LOISIRS, CULTURES ET ORGANISMES**
 - 7.1.** Demande de commandite-Studio de danse ultra.
 - 7.2.** Gran Fondo-Mont-Saint-Anne 2018.
- 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1.** Dépôt du procès-verbal du 27 septembre du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
 - 8.2.** Demandes d'approbation PIIA.
- 9. AFFAIRES NOUVELLES**
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

227-20171113

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

228-20171113

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

229-20171113

4.1. COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 octobre 2017;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

230-20171113

4.2. LISTE DES IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYÉES ET MANDAT À LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Considérant que l'article 1022 du Code municipal du Québec mentionne qu'un état détaillé des personnes endettées envers la municipalité doit être déposé au conseil pour approbation;

Considérant que s'il en reçoit l'ordre du conseil, le Secrétaire-trésorier doit transmettre cet état à la MRC pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu que :

- a) Le conseil municipal accepte la liste des immeubles pour taxes impayées pour l'année 2017 telle que présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, celle-ci étant annexée à la présente résolution comme si au long reproduite;

- b) Le conseil municipal mandate la MRC de la Côte-de-Beaupré à entreprendre les procédures légales de vente pour les immeubles qui auront toujours des taxes impayées à l'expiration du délai fixé par la MRC;
- c) Le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à représenter la Municipalité de Saint-Joachim lors de la vente pour taxes qui se tiendra à la MRC de la Côte-de-Beaupré le deuxième jeudi de juin 2018.

Adoptée

231-20171113

4.3. OMH-BUDGET RÉVISÉ

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Saint-Joachim a récemment présenté un budget révisé pour 2017;

Considérant que le budget initial présentait une participation de la municipalité au montant de 2 663\$ et qu'il a été révisé à 1 613\$;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'adopter le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Saint-Joachim avec les ajustements.

Adoptée

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT-DÉCLARATION
DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES

5.1. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES-ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE tel que prévu par l'article 357 de la loi sur les élections et référendums des municipalités, tout membre du conseil d'une municipalité doit mettre à jour la déclaration d'intérêts pécuniaires en déclarant, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa déclaration, au moyen d'un avis écrit remis au Directeur général secrétaire-trésorier de la Municipalité.

En conséquence,

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires reçus de tous les membres du conseil.

Adoptée

232-20171113

5.2. CALENDRIER DES ASSEMBLÉES MUNICIPALES 2018

Considérant que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

Considérant que le conseil municipal doit adopter le calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu que la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018 se tiennent à 20h à l'hôtel de ville aux dates suivantes :

- 15 janvier
- 5 février
- 5 mars
- 3 avril
- 7 mai
- 4 juin
- 2 juillet
- 6 août
- 4 septembre

- 1^{er} octobre
- 5 novembre
- 4 décembre

Adoptée

233-20171113

5.3. NOMINATION DES PRO-MAIRES 2018

Considérant que le conseil municipal désire procéder à la nomination des pro-maires pour l'année 2017;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu que les membres du conseil municipal désignent les personnes suivantes à titre de pro-maires pour l'année 2017 :

#siège	Nom du conseiller (ère)	Mois
3	M. Mario Godbout	janvier-février-mars
4	Mme Lucie Racine	avril-mai-juin
5	M. Lawrence Cassista	juillet-août-septembre
6	M. Luc Bergeron	octobre-novembre-décembre

Adoptée

234-20171113

5.4. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS 2018

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu que les membres du conseil municipal désignent les conseillers et conseillères suivants aux différents dossiers et à siéger sur les comités d'organismes le tout tel que représenté ci-dessous :

Conseillers (ères)	Dossiers attribués
M. Bruno Guilbault	Travaux publics Infrastructures et bâtiments municipaux Service d'incendie Déneigement Régie de l'aréna
Mme Marie-Claude Bourbeau	Sports, loisirs et culture La Grande Ferme Bibliothèque MADA Office municipal d'habitation (jusqu'à la fusion)
M. Mario Godbout	Finances et ressources humaines Communication Publications, site Internet et bulletin municipal Comité de vigilance du LET
Mme Lucie Racine	Sports, loisirs et culture Régie de l'aréna (substitut) Festival de l'Oie des Neiges Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
M. Lawrence Cassista	Sûreté du Québec Plan de mesure d'urgence PluMobile MADA Office municipal d'habitation (substitut) Comité des maires MRC (substitut)
M. Luc Bergeron	Finances et ressources humaines

Adoptée

235-20171113

5.5. ROGERS COMMUNICATIONS INC. – AMENDEMENT AU BAIL

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'amendement au bail de Rogers Communications inc aux termes et conditions indiqués dans l'entente à prendre effet le 1^{er} décembre 2017.

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS

236-20171113

6.1. RÉFECTION DU CHEMIN DU CAP-TOURMENTE-MANDAT POUR EFFECTUER LES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES

Considérant que la municipalité désire procéder à des travaux de reconstruction complète avec infrastructure d'eau potable d'une première partie du chemin du Cap-Tourmente (secteur nord);

Considérant que la longueur de la première phase de la reconstruction du chemin du Cap-Tourmente est de 1200m;

Considérant que des relevés topographiques doivent être réalisés avant l'hiver afin de faciliter le travail;

Considérant que les relevés topographiques seront réalisés sous forme de sections transversales à tous les 20 m et couvriront l'emprise municipale;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu :

- a) D'octroyer un contrat à la firme CIMA+ pour procéder aux relevés terrain en vue des travaux prévus au chemin du Cap-Tourmente, au montant de 3 450\$ outre les taxes, tel que présenté dans l'offre de service datée du 8 novembre 2017.
- b) **D'attribuer cette dépense à même le règlement d'emprunt à être adopté au cours des prochains mois pour la réfection d'une première phase du chemin du Cap-Tourmente.**

Adoptée

237-20171113

6.2. BRIS DE LA ROUTE DES CARRIÈRES-MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT

Considérant que le débordement du cours d'eau le lundi 6 novembre au matin a créé des bris aux infrastructures municipales sur près d'un kilomètre sur la route des Carrières;

Considérant que les infrastructures de drainage en place n'ont pas été en mesure de gérer l'arrivée d'une quantité d'eau supplémentaire inhabituelle;

Considérant qu'il y a lieu d'investiguer davantage afin de comprendre et connaître la provenance d'une quantité d'eau supplémentaire;

Considérant qu'il est nécessaire de documenter les faits, faire une validation hydraulique et produire un rapport;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu :

- a) De mandater la firme CIMA+ pour de l'assistance technique et de l'accompagnement dans les démarches au taux horaire convenu dans l'offre de service datée du 10 novembre jusqu'à concurrence de 20 000\$ outre les taxes;
- b) D'attribuer cette dépense à même un règlement d'emprunt à être adopté au cours des prochains mois pour la reconstruction de la route.

Adoptée

7. LOISIRS, CULTURE ET ORGANISMES

238-20171113

7.1. DEMANDE DE COMMANDITE-STUDIO DE DANSE ULTRA

Considérant que le Studio danse Ultra de Sainte-Anne-de-Beaupré a sollicité une commandite pour participer à la Coupe du monde Mont Tremblant qui aura lieu en juillet prochain;

Considérant que des enfants faisant partie de la troupe de danse sont des résidents de Saint-Joachim;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'octroyer une commandite au Studio Danse Ultra de Sainte-Anne-de-Beaupré d'un montant de 150\$.

Adoptée

239-20171113

7.2. GRAN FONDO –MONT-SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT QUE l'événement cycliste Gran Fondo Mont Sainte-Anne édition 2018 aura lieu le 15 juillet prochain;

Considérant que le Conseil municipal désire soutenir cet événement cycliste d'envergure qui a fait découvrir les attraits de la Côte-de-Beaupré;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la tenue de l'événement selon les circuits et l'affichage proposés dans les documents déposés.

Adoptée

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Dépôt du procès-verbal du CCU

8.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} NOVEMBRE 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Considérant qu'une réunion du comité consultatif d'urbanisme s'est tenue le 1^{er} novembre dernier;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur différentes demandes et a proposé dans le procès-verbal, des recommandations pour le conseil municipal;

En conséquence,

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} novembre 2017 préparé par la secrétaire dudit comité.

8.2. DEMANDE D'APPROBATION

240-20171113

8.2.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-106, CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à l'agrandissement ainsi qu'à la rénovation du revêtement extérieur des bâtiments accessoires (cabanon et remise) sis au 106, chemin du Cap-Tourmente ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale ;

Considérant que les travaux proposés pour la remise sont :

- Démolition de la remise existante 2,49m X 2,51m et la reconstruire au même emplacement ;
- Agrandissement de la nouvelle remise 2,51m X 3,3m, vers la ligne de lot arrière;
- Poser un revêtement extérieur en planche de bois peint gris granite comme la couleur de la résidence ;

Considérant que les travaux proposés pour le cabanon sont :

- Remplacement du revêtement extérieur. Poser du maibec sur la façade du cabanon (mur ouest) ;
- Peindre les trois autres murs couleur gris granite pour s'harmoniser aux autres bâtiments ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés ;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu **d'autoriser** la demande de permis qui concerne les travaux d'agrandissement et de rénovation extérieure des bâtiments accessoires sis au 106, chemin du Cap-Tourmente.

Adoptée

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marc Dubeau, Maire, invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

241-20171113

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Racine unanimement résolu de lever l'assemblée du 13 novembre 2017 à 20h31.

Adoptée

Je, Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, Maire

Anick Patoine, Directrice générale et
secrétaire-trésorière